

Modifier les informations de mon établissement

Cette fiche mémo a pour but de vous présenter les actions à entreprendre, idéalement avant le début de la session, pour paramétrer votre établissement.

Nota : Votre établissement fait partie du Référentiel National des lieux CYCLADES **commun à toutes les académies, tous les domaines** (examens et concours), **toutes les sessions** gérés dans CYCLADES. Les informations des différents onglets de ce menu sont à visibilité/utilisation nationale toute académie, tout examen et toute session confondue.

Informations

Menu « **MON ÉTABLISSEMENT > Paramétrer mon établissement** »

Dans l'onglet « **Informations** », vous allez pouvoir vérifier et modifier les informations générales de votre établissement.

Section	Champ	Valeur	Statut
Identité	Code lieu	0250013D	
	Code RNE (UAI)	0250013D	
	Nom	LP PADRIEN PARIS	
Adresse administrative	Pays	FRANCE	
	Département géographique	025	
	Division géographique	METROPOLE	?
	Adresse 1	8 RUE MERCATOR	
	Adresse 2		
	Adresse 3		
	Adresse 4		
	Code postal	25000	
	Localité	BESANCON	
Informations complémentaires	Statut	Public E.N	!
	Nature	LYCEE PROFESSIONNEL	!
	Ministère	EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS	!
Contacts	Téléphone	0381476060	
	Fax	0381476061	
	Email		

Il est important de renseigner ces informations car elles seront affichées sur les documents officiels (ex : confirmations d'inscription, convocations, etc.).

Certains de ces champs ne sont pas modifiables dans certaines conditions (ex : il y a déjà des candidats inscrits dans votre établissement). Un panneau jaune permet d'identifier ces cas. En positionnant votre souris dessus, une infobulle s'ouvre pour vous indiquer pourquoi le champ n'est actuellement pas modifiable.

Par contre, il est possible de modifier les coordonnées de votre établissement :

- Nom de l'établissement ;
- Code du département ;
- Adresse postale ;
- N° téléphone, Fax et Email.

Remarque : Le statut affiché dans cet onglet concerne tous les domaines. S'il y a un statut différent pour l'examen BCP, vous pouvez le consulter dans l'onglet « Informations par domaine ». Pour les établissements privés, s'il y a un statut différent pour une spécialité, vous pourrez le consulter dans l'onglet « Statuts ».

Informations par domaine

Menu « MON ÉTABLISSEMENT » > Paramétrer mon établissement

Cet onglet vous permet de vérifier si un statut spécifique a été défini pour l'examen BCP.

Si aucun statut n'est renseigné, c'est le statut de l'onglet « Informations » qui est pris en compte lors de l'inscription de mes élèves.

Examen	Statut
AIP	Choisir un domaine
ARI	Choisir un domaine
BCP	Privé hors contrat/Non Homologué E.N.
BGT	Choisir un domaine

Statut global de l'établissement : il s'agit du statut renseigné dans l'onglet « Informations ».

Statut spécifique renseigné pour le BCP. C'est donc ce statut qui seront pris en compte lors de l'inscription au BCP sur votre établissement.

En tant qu'établissement, vous n'avez pas l'habilitation nécessaire pour modifier ces données. C'est au gestionnaire du service Examens que revient cette responsabilité.

Toutefois, vous pouvez consulter et contacter le gestionnaire du service Examens si nécessaire.

Statuts

Menu « Inscription » > Inscrire > Paramètres d'inscriptions »

Cet onglet n'est visible que pour les établissements privés (statut « privé sous contrat » ou « privé hors contrat »).

Il permet de vérifier la liste des spécialités qui ont un statut différent.

Catégories	Qualifications et enseignements	Division de Classe	Statuts
Statut établissement			
Statut Examen : Privé sous contrat			
Spécialité et Statut différent, à savoir Privé hors contrat			
Spécialité	Boucher charcutier traiteur (22104)		
Spécialité	Cuisine (22106)		
Spécialité	Fonderie (22303)		

C'est ce statut qui est pris en compte lors de l'inscription de vos élèves.

Dans notre exemple (voir image précédente) : si l'établissement est « privé sous contrat », les élèves des spécialités (Boucher, Cuisine, ou Fonderie) seront inscrits sous un statut différent à savoir « privé hors contrat ».

En tant qu'établissement, vous n'avez pas l'habilitation nécessaire pour modifier ces données. C'est au gestionnaire du service Examens que revient cette responsabilité.

Toutefois, vous pouvez consulter et contacter le gestionnaire du service Examens si nécessaire.

Catégories

Menu « Inscription > Inscrire > Paramètres d'inscriptions »

Dans cet onglet, vous pouvez vérifier les catégories de candidats gérées dans votre établissement.

À gauche : les choix possibles et à droite les catégories sélectionnées pour votre établissement.

En tant qu'établissement, vous n'avez pas l'habilitation nécessaire pour modifier ces données. C'est au gestionnaire du service Examens que revient cette responsabilité.

Toutefois, vous pouvez consulter et contacter le gestionnaire du service Examens si nécessaire.

Qualifications et enseignements

Menu « Inscription > Inscrire > Paramètres d'inscriptions »

Dans l'onglet « **Qualifications et enseignements** », vous pouvez vérifier les spécialités et langues de section euro gérées dans votre établissement.



En tant qu'établissement, vous n'avez pas l'habilitation nécessaire pour modifier ces données. C'est au gestionnaire du service Examens que revient cette responsabilité.

Toutefois, vous pouvez consulter et contacter le gestionnaire du service Examens si nécessaire.

Division de classe

Menu « Inscription > Inscrire > Paramètres d'inscriptions »

L'import des candidatures (Import BEE/Import générique) crée automatiquement les divisions de classe manquantes.

Néanmoins, vous pouvez ajouter manuellement une division de classe manquante.



Vous pouvez également renommer/supprimer une division de classe si aucun candidat n'y est rattaché.

Habitations CCF

Menu « Inscription > Inscrire > Paramètres d'inscriptions »

Cet onglet n'est visible que pour les établissements :

- « Public E.N » autorisant la catégorie de candidats 320 (formation continue)
- « Public E.N » ou « Privé sous-contrat ou homologué E.N » ou « Privé hors contrat ou non homologué E.N » autorisant les catégories de candidats : 411 (apprentis bacpro 2ans), 412 (apprentis bacpro 3 ans) et 413 (apprentis bacpro 1 an).

Il permet de vérifier les spécialités habilitées au CCF.

Catégories	Qualifications et enseignements	Division de Classe	Habilitations CCF 
▶ Spécialité et Habilitations CCF			
Spécialité Cuisine (22106) ▼			
Spécialité Commercialisation et services en restauration (33403) ▼			

En tant qu'établissement, vous n'avez pas l'habilitation nécessaire pour modifier ces données. C'est au gestionnaire du service Examens que revient cette responsabilité.

Toutefois, vous pouvez consulter et contacter le gestionnaire du service Examens si nécessaire.